Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-89_2026_6_10_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

89-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet : Proposition de règles de Tarification saison 2026-2027

OBJET : Proposition de règles de Tarification saison 2026-2027

Madame Charlotte Keraudren, Adjointe à la Culture, présente la proposition de tarifs de la saison culturelle 2026-2027 :

- TYPES DE TARIFS ET CATEGORIES

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

	Catégorie			
Type de tarif	A	B	C	D
Moins de 12 ans	5€	5€	6€	3€
Abonné	13€	7€	5€	5€
Réduit	15€	10€	6€	5€
Normal	20€	13€	7€	5€

Tarif spectacles scolaires : - enfant établissement scolaire du Mené + St Vran gratuit / enfant hors RPI 5 euros par élève, accompagnateurs gratuits

Tarif EHPAD de la commune lors des représentations en journée + sorties de résidences : gratuit

Tarif réduit : CE et amicales entreprises, groupe de plus de 8 personnes, moins de 25 ans, intermittents, bénéficiaires des minimas sociaux, demandeurs d'emploi.

Renouvellement partenariat Cultur'Zatous (billets gratuits pour les personnes isolées et/ou en situation de précarité).

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-89_2026_6_10_7-DE

FORMULES D'ABONNEMENT

Lesa abonnements sont nominatifs, c'est à-dire qu'ils s'appliquent à une seule personne.

Abonnement découverte

Vous souhaitez assister à 2 spectacles sur la saison 2026/2027. Si vous réservez et réglez dès aujourd'hui vos places, la carte d'abonnement vous est offerte. Une seule contrainte pour cet abonnement : au moins un des spectacles choisis devra être au tarif B ou C.
Cette formule d'abonnement donne également droit aux tarifs réduits au Palais des congrès et la Culture de Loudéac et permet de participer à une sortie spectacle avec transport pris en charge au Palais des Congrès et de la Culture de Loudéac.

Abonnement liberté

Carte abonnement à 6 euros permet de bénéficier du tarif abonné sur tous les spectacles de la saison, sans aucune contrainte.
Cette carte donne droit également au tarif abonné dans toutes les salles du réseau Botte de 7 Lieux (Langueux, Lamballe, Plédran, Ploufragan, Pordic, Trégueux) ainsi qu'au Palais des Congrès et de la Culture de Loudéac.

TARIF DES BOISSONS (IDEM SAISON 2026/2027)

Vin (15cL) / Bière (25cL)	3 euros
Cidre 25 cL / Boisson sans alcool 25cL	2 euros

Le Conseil Municipal donne son accord sur l'ensemble de ces tarifs.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

André Chérel

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15.06.26
- et de sa publication le 12.06.26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)